

Match BL DH GANTOISE – OREE du 29 octobre 2023 : Mr. M. B.

Séance du 10 janvier 2024

Le Comité de Contrôle est composé de Mr. P. C., Mme F. D., Mr. J-C C.

Sont également présents :

Mme C. L. , Procureur

OREE

- Me P. F. (Avocat)

LES FAITS

Au moment du coup de sifflet final, M. B. s'apprêtait à faire une passe en direction du cercle. Il n'a pas arrêté son mouvement, et a envoyé la balle dangereusement en hauteur entre deux joueurs.

LA PROCEDURE

L'arbitre D. ayant fait un rapport sur cet incident, le Parquet a fait une proposition transactionnelle à Mr. B. de 4 journées de suspension, dont 2 avec sursis. Cette proposition a été refusée par l'Orée.

LE JUGEMENT

A l'audience, l'arbitre D. a précisé que si la phase s'était déroulée pendant le match, il aurait sanctionné Mr. B. d'une carte jaune.

Suite à cette précision, le Parquet a retiré sa réquisition, ne demandant plus de sanction.

Le CC rejoint les points de vue de l'arbitre D. et du Parquet : le geste de Mr. B. n'est pas acceptable, mais comme la sanction adéquate durant le match aurait été une carte jaune, il n'y a pas lieu de lui imposer une suspension.

PAR CES MOTIFS

Le Comité décide :

- d'acquitter Mr. M. B.

Les frais de dossier sont à charge de l'ARBH.

Date : 2 février 2024